PROPOSITIONS DU CONSEIL COMMUNAL POUR LE BUDGET 2024

Le budget 2024, établi par le Conseil communal, est recommandé à l'acceptation de l'assemblée avec les propositions suivantes :

Quotité d'impôt	2,2	
Taxe immobilière 1,5 % de la valeur officielle		
Avance cadastrale* 0,2 % de la valeur officielle.		
Taxe des chiens (pa	ar animal) au village Fr hors village Fr	
<u>Taxe des ordures</u>		
	nysique – Par assujetti F i s de résidence secondaire,	c. 65.00
c) Chambres d'hôtes et appartement vacances d) Exploitations agricoles e) Commerces, bureaux, cabinets médicaux, camping, gîte f)* Village de vacances g) Restaurants, hôtels, débits de boissons h) Associations, sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s) i) Activités commerciales, industrielles et artisanales j) Etablissements médico-sociaux (EMS) k) Entités administratives publiques		7. 200.00 7. 130.00 7. 100.00
		7. 130.00 7. 10'000.00 7. 130.00
		. 130.00
		7. 130.00 7. 3'000.00 7. 130.00
Service des eaux (hors TVA)		
 Taxe de racc 	•	7. 50.00 7. 10.00 7. 500.00 7. 100.00
Taxe d'épuration (ho	ors TVA)*	3.50 le m ³
Subvention de base pour la construction de logements		. 1'500.00
Prix de vente des terrains à bâtir :		
AisanceAisance pour résidences secondairesAisance agricole		. 25.00 le m ² . 40.00 le m ² . 12.50 le m ²
Contribution pour l'entretien des chemins (min. Fr. 20)		. 15.00/ha

Taxes validées par les assemblées des ayants droit de Montfaucon et de Montfavergier.

Taxe d'encranne Montfaucon Fr. 60.00

Supplément par encranne chargée dans les loges Fr. 40.00

Contribution à l'entretien des pâturages Fr. 20.00

Taxe des veaux de l'année Fr. 12.00

Corvées en plus Montfaucon Fr. 2.50/h.

Corvées en moins Montfaucon Fr. 10.00/h.

Taxe d'encranne Montfavergier Fr. 63.00

Corvées en moins Montfavergier Fr. 130.00/encr.

Intérêts moratoires sur taxe d'encrannement impayée 5 %

Remarques : les rubriques en italliques et marquées d'un astérique (*) ont été modifiées par une augmentation par rapport à l'année 2023. Le Conseil communal recommande d'accepter l'augmentation de l'avance cadastrale de 0.1 pour mille à 0.2 pour mille ; l'augmentation de la taxe des ordures pour les résidences secondaires de CHF 130.- à CHF 200.-, l'augmentation de la taxe des ordures pour le village Reka de CHF 9'000.- à CHF 10'000.- ; l'augmentation de la taxe de location des compteurs d'eau de CHF 20.- à CHF 50.- et l'augmentation de la taxe d'épuration de CHF 2.60 le m³ à CHF 3.50 m³

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président Le Secrétaire

Claude Schaffter Michel Beuret